



BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 30 (1931), p. 273-292

Gaston Wiet

Une inscription de Malik Zahir Gazi à Latakieh.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724710922	<i>Athribis X</i>	Sandra Lippert
9782724710939	<i>Bagawat</i>	Gérard Roquet, Victor Ghica
9782724710960	<i>Le décret de Saïs</i>	Anne-Sophie von Bomhard
9782724710915	<i>Tebtynis VII</i>	Nikos Litinas
9782724711257	<i>Médecine et environnement dans l'Alexandrie médiévale</i>	Jean-Charles Ducène
9782724711295	<i>Guide de l'Égypte prédynastique</i>	Béatrix Midant-Reynes, Yann Tristant
9782724711363	<i>Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)</i>	
9782724710885	<i>Musiciens, fêtes et piété populaire</i>	Christophe Vendries

UNE
INSCRIPTION DE MALIK ZĀHIR GĀZĪ
À LATAKIEH

PAR

M. GASTON WIET.

La petite ville de Latakieh, — en arabe *Lādhiḳīya*, — aujourd'hui capitale du Territoire autonome des Alaouites, qui a succédé à l'antique Laodicée, « mène une vie sans gloire et sans avenir »⁽¹⁾. Cette déchéance économique date des temps modernes⁽²⁾, car, on va le voir, cette localité fit encore belle figure au moyen âge : son importance commerciale est établie par les combats que Sarrasins et Croisés se livrèrent pour sa possession, et aussi par quelques traités de commerce. Les descriptions des auteurs arabes attestent en outre la fertilité de sa banlieue, ce qui permet de rappeler la célébrité de ses vignobles dans l'antiquité⁽³⁾.

Lorsqu'on étudie l'histoire de Latakieh depuis la conquête arabe, qui eut lieu en l'an 16/237⁽⁴⁾, on est frappé de la fréquence des tremblements de terre qui l'endommagèrent gravement et parfois la ruinèrent à demi⁽⁵⁾. Ce fut précisément le cas de celui de l'année 245/859, qui aurait laissé peu de maisons

⁽¹⁾ HUVELIN, *Que vaut la Syrie?* Doc. publiés par l'*Asie française*, n° 1 (décembre 1921), p. 44; cf. l'*Asie française*, 1924, p. 32-33; ISAMBERT, *Itin. de l'Orient, Syrie*, p. 702-704; BÉDEKER, *Syrie*, 4^e éd., p. 353-354; VOLNEY, I, p. 289; II, p. 153, 159 et seq.; VAN BERCHEM, *Notes sur les Croisades*, J A, 1902, I, p. 425; HARTMANN, *Das Liwa el-Ladkiye*, Z D P V, XIV, p. 151 et seq.

Avant 1914, on exportait en France, de Latakieh, des quantités assez considérables d'œufs (cf. *Lubnān*, p. 356); on y trouvait des fabri-

ques de savon et des manufactures de porcelaine (*ibid.*, p. 359, 367).

⁽²⁾ Cf. ṬABBĀKH, III, p. 284.

⁽³⁾ Cf. HAUSSOULLIER et INGHOLT, *Inscr. grecques de Syrie, Syria*, V, p. 336. — Voir les textes de Dimashkī et d'Ibn Baṭṭūta dans LE STRANGE, *Palestine*, p. 491-492.

⁽⁴⁾ Cf. CAETANI, *Annali*, III, p. 794, 799, 802; CAETANI, *Chronographia*, p. 191; ṬABBĀKH, I, p. 87; *Lubnān*, p. 249; WĀḲIDĪ, *Futūḥ Miṣr*, p. 3.

⁽⁵⁾ Cf. VOLNEY, I, p. 275.

debout⁽¹⁾. Le terrible séisme qui ravagea, en 552/1157, toute la Syrie⁽²⁾, n'épargna pas Latakiah : il fit apparaître un instant une idole dressée dans le port⁽³⁾. Un autre tremblement de terre est signalé en 1170 ou 1171, qui correspondent à l'année 566 de l'hégire : les écrivains arabes donnent à son sujet des renseignements abondants⁽⁴⁾. Mais il n'en est pas de même pour un autre séisme, que Rey place en 1287 (686 H.), et qui « endommagea les murs de la ville et une tour qui commandait le port »⁽⁵⁾. Enfin, il y a environ un siècle, le 8 safar 1225/15 mars 1810, une violente secousse, qui s'étendit sur toute la côte syrienne et jusqu'en Égypte, causa des dommages à Latakiah⁽⁶⁾.

C'est en vain qu'on chercherait des renseignements dans les chroniques musulmanes pour retracer l'histoire de cette localité pendant les trois premiers siècles de la domination musulmane. Les plus anciens géographes nous apprennent seulement qu'elle faisait partie de la colonie militaire (*jund*) de Homs⁽⁷⁾.

Les Hamdanides venaient à peine de fonder la principauté d'Alep, que l'empereur Nicéphore Phocas leur enlevait Latakiah⁽⁸⁾, qui jusqu'à Saladin n'allait appartenir aux musulmans que pendant quelques années, juste avant les Croisades. Le médecin Ibn Buṭlān⁽⁹⁾, qui y passa en 440/1049, nous a laissé une curieuse description de la ville pendant cette période de la domination byzantine : « Latakiah est une ville grecque (*yūnāniya*), pourvue d'un

⁽¹⁾ TABARĪ, III, p. 1440; ṬABBĀKH, I, p. 205.
— Sur ce tremblement de terre, cf. ABUL-MAḤĀSIN, I, p. 752; SUYŪṬĪ, II, p. 165 (الحوادث الغريبة); TABARĪ, III, p. 1439; ISHĀKĪ, p. 236; Lubnān, p. 256; IBN RĀHIB, p. 65.

⁽²⁾ Cf. DERENBOURG, *Ousāma*, p. 276-281, 725; KAMĀL AL-DĪN, *Hist. d'Alep*, p. 21-22; ISHĀKĪ, p. 236; Lubnān, p. 271; ABUL-MAḤĀSIN, éd. Popper, III, p. 75; IBN RĀHIB, p. 74-75; VAN BERCHEM et FATIO, *Voy. en Syrie*, I, p. 161, 176, 181-182, 192; KĀLKASHANDĪ, 1^{re} éd., I, p. 272.

⁽³⁾ Cf. ABUL-MAḤĀSIN, in *Histor. or. des Croisades*, III, p. 508-509.

⁽⁴⁾ Cf. REY, *Col. franques*, p. 344 (1171); BEDEKER, *loc. cit.* (1170); VAN BERCHEM et FATIO,

Voy. en Syrie, I, p. 161, 182, 184, 298, 305.

⁽⁵⁾ REY, *Monum. de l'architect. milit. des Croisés*, p. 179; MICHAUD, *Hist. des Croisades*, V, p. 154.

⁽⁶⁾ Cf. JABARTĪ, VIII, p. 248, 254.

⁽⁷⁾ Cf. IBN KHURDĀDHBEH, p. 76; KUDĀMA, p. 255; LE STRANGE, *Palestine*, p. 36, 39.

⁽⁸⁾ En 357/968 : cf. YAḤYĀ D'ANTIOCHE, éd. Cheikho, p. 131, 161, 175, 184, 207; éd. *Patrol. or.*, p. 118; Lubnān, p. 256; *Encyclopédie de l'Islam*, II, p. 263; DERENBOURG, *Ousāma*, p. 503; MARCEL, *Égypte*, p. 107; VAN BERCHEM et FATIO, *Voy. en Syrie*, I, p. 273; IBN MUYASSAR, p. 7, 8. — Voir une incursion des Grecs en 297/910, dans *Prairies*, VIII, p. 281.

⁽⁹⁾ Cf. DERENBOURG, *Ousāma*, p. 488 et seq.

port, d'un théâtre (*maḥab*) et d'un hippodrome circulaire; on y trouve aussi un ancien temple païen, converti aujourd'hui en église, et qui servit de mosquée au début de l'islam. La ville avance dans la mer. Il existe un *kāḍī* pour les musulmans, lesquels possèdent une mosquée, où ils accomplissent leurs dévotions et d'où ils font entendre leurs cinq appels à la prière : les Grecs ont l'habitude de frapper leurs crécelles dès qu'ils entendent ces appels ⁽¹⁾. Le juge musulman est nommé par les Grecs ⁽²⁾. »

Après une occupation éphémère des princes *Munkidhides* de *Shaizar*, qui la cédèrent aux *Seldjoukides* ⁽³⁾, *Latakiah* fut un des premiers ports syriens occupés par les Croisés. Déjà, le 8 ramadān 490/19 août 1097, quelques mois avant la prise d'Antioche, une flottille de vingt-deux bâtiments, venus de Chypre, était entrée dans le port : les assaillants ne séjournèrent pas, mais ils avaient mis la ville au pillage ⁽⁴⁾. Les Francs n'auraient pris définitivement possession de *Latakiah* qu'en rajab 497/avril 1104 ⁽⁵⁾. Tels sont les dates et les faits fournis par les historiens arabes, en général assez mal renseignés sur les débuts de la première croisade, dont les détails leur échappent. En réalité, c'est en 1099 que les Pisans assiégèrent *Latakiah*, en vain d'ailleurs, pour le compte de Bohémond d'Antioche ⁽⁶⁾. Plus heureuse, une escadrille génoise réussit à occuper temporairement la ville au cours de l'année suivante ⁽⁷⁾. En 1103, le prince Tancred s'en empara, après un siège d'un an et demi, mais ne put résister à l'assaut d'une armée grecque, qui reprit rapidement le port et la ville, et, moins facilement, la citadelle, défendue par une garnison normande. Enfin, en 1108, le même Tancred, aidé des Pisans, occupa définitivement *Latakiah*, qui fut incorporée à la principauté d'Antioche ⁽⁸⁾.

« Son port, un des plus beaux de la Syrie, était alors accessible à tous les navires et bien fortifié ⁽⁹⁾. » *Latakiah*, appelée la Liche par les Croisés, était divisée en trois parties : le port, la cité proprement dite et les châteaux. Les

⁽¹⁾ *Yāḳūt* donne le même renseignement (IV, p. 339).

⁽²⁾ Cf. *IBN AL-KIFĪTĪ*, éd. du Caire, p. 195.

⁽³⁾ Cf. *DERENBOURG*, *Ousdma*, p. 8, 27, 28, 65; *BISCHOF*, *Ta'rikh Halab*, p. 36; *HARTMANN*, *Inscr. in Salamja*, Z D P V, XXIV, p. 60.

⁽⁴⁾ *KAMĀL AL-DĪN*, in *Histor. or. des Croisades*, III, p. 578; cf. *MICHAUD*, I, p. 378.

⁽⁵⁾ *Mir'āt al-zamān*, in *Histor. or. des Croisades*, III, p. 527; cf. *Lubnān*, p. 262; *ḲALRA-SHANDĪ*, IV, p. 177.

⁽⁶⁾ *HEYD*, I, p. 135.

⁽⁷⁾ *HEYD*, I, p. 137.

⁽⁸⁾ *HEYD*, I, p. 145; *DERENBOURG*, *Ousdma*, p. 75. — Cf. *MICHEL LE SYRIEN*, III, p. 191.

⁽⁹⁾ *HEYD*, I, p. 169.

deux châteaux, dont on voyait naguère les restes, étaient contigus l'un à l'autre, et dominaient la ville, dont ils étaient séparés par des jardins ⁽¹⁾.

Les Croisés étaient obligés de s'y tenir sur le qui-vive, en butte à des incursions musulmanes ⁽²⁾, parfois très meurtrières. C'est ainsi qu'en 530/1136, le prince d'Alep, Zankī, envoya une forte reconnaissance contre le territoire de Latakiah; la troupe musulmane tomba à l'improviste sur les Francs, et, sans essuyer aucune perte, leur fit beaucoup de prisonniers et ramena une grande quantité de butin ⁽³⁾. Trente ans plus tard, Nūr al-dīn sema la terreur dans la banlieue de la ville, après l'ascendant que lui avait donné la prise de Ḥārim ⁽⁴⁾. En 567/1172, un incident, qui se produisit à Latakiah, causa la rupture d'une trêve entre musulmans et Croisés, et attira sur ces derniers de terribles représailles. Deux vaisseaux marchands, en provenance d'Égypte, mouillèrent dans le port : les Francs s'emparèrent de la cargaison, au mépris des conventions, et ne voulurent rien rendre. Ils prétextèrent que les navires étaient de bonne prise, car ils faisaient eau par suite d'avaries ⁽⁵⁾.

L'occupation franque allait se terminer avec la grande offensive de Saladin, lequel arriva sous les murs de la ville le 24 jumādā I 584/21 juillet 1188. Une brèche de 60 coudées fut faite à la mine dans la muraille d'enceinte, et ces préparatifs suffirent pour amener la garnison à capituler le lendemain même ⁽⁶⁾. « Les musulmans, écrit Ibn al-Athīr, ruinèrent la ville et les lieux environnants ⁽⁷⁾. » — « On y fit un butin immense, ajoute Bahā' al-dīn, parce que c'était une ville de commerce et qu'elle renfermait des marchandises et des richesses en abondance ⁽⁸⁾. »

Cette assertion est corroborée par la description enthousiaste de 'Imād al-dīn : « Cette ville est vaste et de larges proportions; elle est pourvue de défenses redoutables et de richesses inestimables. C'est la plus belle des villes

⁽¹⁾ Cf. REY, *Col. franques*, p. 343-344.

⁽²⁾ Cf. DERENBOURG, *Ousāma*, p. 81; MICHEL LE SYRIEN, III, p. 245.

⁽³⁾ ABUL-FIDĀ', in *Histor. or. des Croisades*, I, p. 22; BISCHOF, *Ta'rikh Halab*, p. 55.

⁽⁴⁾ ABŪ SHĀMA, I, p. 134; ṬABBĀKH, II, p. 47.

⁽⁵⁾ IBN AL-ATHĪR, *s. a.* 567; ABŪ SHĀMA, I, p. 203; DERENBOURG, *Ousāma*, p. 271, n. 1. — Cette question est toujours traitée dans les con-

ventions (cf. KALKASHANDĪ, XIV, p. 47, 58, 67).

⁽⁶⁾ KAMĀL AL-DĪN, p. 98-99; MICHEL LE SYRIEN, III, p. 405; *Histor. or. des Croisades*, I, p. 59, 720; AMARI, *Biblioth. ar.-siculo*, p. 207-208, 313, 338; ṬABBĀKH, II, p. 174-176; MICHAUD, VI, p. 423; HEYD, I, p. 311; VAN BERCHEM et FATIO, *Voy. en Syrie*, I, p. 289.

⁽⁷⁾ *Histor. or. des Croisades*, I, p. 416-417.

⁽⁸⁾ *Histor. or. des Croisades*, III, p. 110-111.

du littoral, la mieux fortifiée, la plus riche en territoires et en fermes, la plus somptueuse. La mer n'a pas un port comparable au sien, une rade plus accessible aux bâtiments. Je l'avais vue jadis; c'était une ville vaste, riche en édifices bien bâtis et de belles proportions; il ne s'y trouvait pas de maison sans jardin, ni d'emplacement sans construction; partout des demeures en pierre de taille, des portiques de marbre aux arcades solides, des habitations construites d'après les règles de l'art, aux toitures élevées; des arbres fruitiers à portée de la main; des marchés étendus, une lumière brillante, de larges horizons et un climat salubre. Mais notre armée a ruiné cette prospérité et fait disparaître cette splendeur; nos émirs, s'emparant de ces beaux marbres, les ont fait transporter dans leurs maisons en Syrie ⁽¹⁾. »

Saladin confia la ville à son neveu, Malik Muẓaffar 'Umar, qui restaura Latakiah et en fortifia la citadelle ⁽²⁾. Le neveu de Saladin ne garda pas longtemps la possession de la cité, qui fut incorporée à la principauté fondée à Alep. Un fils de Saladin, Malik Zāhir Gāzī, s'était vu confier cette nouvelle principauté, le 22 rabī' II 579/14 août 1183, mais, comme il avait à peine dépassé l'âge de dix ans, Saladin lui avait désigné un régent ⁽³⁾. Puis, revenant brusquement sur cette combinaison pour des questions d'opportunité, il confia la principauté d'Alep à son propre frère, Malik 'Ādil Abū Bakr. Pour lui avoir été presque imposée ⁽⁴⁾, cette solution ne devait pas avoir eu l'heur de plaire au sultan, qui eut d'ailleurs l'occasion de se défier de son frère ⁽⁵⁾ : aussi, lorsque la prise de Jérusalem l'eut momentanément débarrassé des Croisés, réinstalla-t-il à Alep Malik Zāhir Gāzī ⁽⁶⁾, qui devait plus tard épouser une fille de Malik 'Ādil, Daifa Khātūn ⁽⁷⁾.

⁽¹⁾ *Historiens orientaux des Croisades*, IV, p. 361-362.

⁽²⁾ Ce prince, ajoute Abul-Fidā', avait un goût particulier pour la fortification des places et y dépensait beaucoup d'argent (*Histor. or. des Croisades*, I, p. 59). — Voir *ibid.*, V, p. 4.

⁽³⁾ KAMĀL AL-DĪN, p. 80-81; *Sulūk*, trad. Blochet, p. 157.

⁽⁴⁾ Malik 'Ādil venait de remplir le Trésor de son frère, moyennant quoi il avait demandé la principauté d'Alep (ABŪ SHĀMA, II, p. 52; KAMĀL AL-DĪN, p. 82; *Sulūk*, trad. Blochet, p. 160).

Malik 'Ādil confia le commandement de la citadelle d'Alep à un de ses mamlouks, Šārim al-dīn Bargash, qui, deux ans auparavant, avait surveillé la restauration de la forteresse de Ṣadr (cf. mes *Inscr. de la Qa'ah Guindi, Syria*, III, p. 62-63).

⁽⁵⁾ Cf. KAMĀL AL-DĪN, p. 87.

⁽⁶⁾ Cf. VAN BERCHEM et FATIO, *Voy. en Syrie*, I, p. 219-220.

⁽⁷⁾ KAMĀL AL-DĪN, p. 97; *Sulūk*, trad. Blochet, p. 299, 301; VAN BERCHEM et FATIO, *Voy. en Syrie*, I, p. 220.

Latakieh n'avait pas trouvé le calme, car, si l'on en croit Bahā' al-dīn, les musulmans n'empêchèrent pas, en rajab 586/août 1190, le «roi des Allemands» de passer par cette ville, lorsqu'il marcha d'Antioche sur Saint-Jean d'Acre⁽¹⁾. Pourtant la garnison de la ville était sur ses gardes, et elle infligea, l'année suivante, une sévère défaite à un corps de troupes envoyé par le prince d'Antioche⁽²⁾.

Quelques années plus tard, en 592/1196, Malik Zāhir confia la ville à un feudataire, 'Alam al-dīn Kaīṣar⁽³⁾; l'installation de ce dernier donna d'ailleurs lieu à un incident de politique intérieure, qui pourrait ne pas avoir été à la gloire du souverain⁽⁴⁾. L'année suivante, les garnisons musulmanes de Latakieh et de Jabala se retirèrent devant les forces de Bohémond III d'Antioche⁽⁵⁾. Celles-ci n'y restèrent pas longtemps, attendu qu'on en trouve seulement une brève mention dans une chronique orientale, qui en annonce la reprise⁽⁶⁾. Suivant un procédé courant pendant les Croisades, Malik Zāhir aurait fait, plus tard, miner et incendier la citadelle et même détruire en partie la ville, après en avoir enlevé les approvisionnements, pour supprimer un point d'appui aux Croisés. Quelques jours après l'exécution de cet ordre, le prince d'Alep avait changé d'idée, et il fallut, sur son injonction, réédifier tout ce qui avait été démoli : il se rendit même sur place pour surveiller la marche des travaux⁽⁷⁾. Il n'eut pas à s'en repentir, car la garnison musulmane qui continua à séjourner à Latakieh, put, en 599/1203, infliger une sévère défaite à un parti de Croisés qui tentait de s'emparer de la ville⁽⁸⁾. Au cours des deux années suivantes, les auteurs arabes enregistrent la même succession de faits, destruction de la citadelle et combat autour de la ville, mais celui-ci tourna au profit des Francs, qui, toutefois, ne semblent pas être restés dans la place⁽⁹⁾.

Malgré cette situation troublée, une colonie de Vénitiens était restée à

⁽¹⁾ *Histor. or. des Croisades*, III, p. 180, 182; IV, p. 459, 472. — Il s'agit de la marche des restes de l'armée de Frédéric Barberousse, conduits par Frédéric de Souabe (MICAUD, II, p. 418; DERENBOURG, *Ousâma*, p. 446-447).

⁽²⁾ *Histor. or. des Croisades*, I, p. 274.

⁽³⁾ Voir, sur cet officier, *Histor. or. des Croisades*, V, p. 83.

⁽⁴⁾ KAMĀL AL-DĪN, p. 122-123.

⁽⁵⁾ Cf. HEYD, I, p. 373.

⁽⁶⁾ *Histor. or. des Croisades*, V, p. 152.

⁽⁷⁾ KAMĀL AL-DĪN, p. 126-128.

⁽⁸⁾ KAMĀL AL-DĪN, p. 138-139; HEYD, I, p. 373.

⁽⁹⁾ KAMĀL AL-DĪN, p. 140, 141, note; *Sulūk*, trad. Blochet, p. 285.

Latakieh, assez considérable pour qu'en 604/1207-1208, le doge Ziani envoyât à la cour du prince d'Alep un ambassadeur, P. Marignoni, avec mission de négocier un traité de commerce. Malik Zāhir trouva son avantage à accorder aux Vénitiens des privilèges importants, notamment celui de percevoir à leur profit un droit de péage sur un pont, situé près de Shugr (actuellement Shugr al-Ḳāḍim), sur la route d'Alep à Latakieh, à mi-chemin environ ⁽¹⁾. En outre, Malik Zāhir promit aux Vénitiens habitant Latakieh l'appui de ses fonctionnaires, en cas de recours en justice, et leur garantit l'inviolabilité de leurs fortunes à leur décès ⁽²⁾. Si l'on rapproche ce fait de l'attitude des Byzantins au v^e/xi^e siècle, on voit que, pour prospérer, Latakieh avait autant besoin de la liberté de la mer que de rapports amicaux avec les populations de la région avoisinante : les représentants de Nicéphore et de ses successeurs tendaient à ce dernier but, et Malik Zāhir voulut favoriser le commerce maritime.

*
* *

C'est pendant la période de calme qui suivit la conclusion de ce traité que fut gravée l'inscription suivante, qui se trouve maintenant à l'entrée de la Grande Mosquée. J'en dois la connaissance à l'aimable entremise de l'ancien directeur du Service des Antiquités de Syrie, M. Virolleaud, qui a bien voulu m'en faire tenir une photographie.

Quatre lignes en naskhī ayyoubide ancien; petits caractères, sculptés en relief; arrivé au milieu de la ligne 4, le sculpteur s'est aperçu que la fin de l'inscription ne pouvait être mise intégralement à la même échelle, aussi a-t-il serré les caractères, ne pouvant toutefois faire autrement que d'inscrire le dernier mot sous la ligne. Sans points ni signes ⁽³⁾.

(1) بسمه أمر بإنشاء هذه المأذنة مولانا الملك الظاهر السلطان العالم (2) العادل المجاهد
المتاخر المرابط المؤيد المنصور جامع كلمة الإيمان قانع عبدة الصلبان (3) ناشر علم العدل والإحسان

⁽¹⁾ Voir VAN BERCHEM et FATIO, *Voyage en Syrie*, I, p. 261-264, 289 et seq.; VAN BERCHEM, *Notes sur les Croisades*, J A, 1902, I, p. 429 et seq.

⁽²⁾ Cf. HEYD, I, p. 374.

⁽³⁾ Il y a bien quelques signes, mais ils font figure d'ornement, si bien que je crois pouvoir attribuer au hasard la présence d'un *shadda* sur le mot الله (1. 3). A la fin, et au-dessous de la ligne 4, on trouve deux ه, à forme médiane.

غازى بن الملك الناصر ظهير أمير المؤمنين أَمَرَ الله أَنْصَارَهُ (4) وَذَلِكَ فِي ذِي الْقَعْدَةِ مِنْ سَنَةِ سَبْعٍ وَسِتِّمِائَةِ بَتَوَى⁽¹⁾ الْعَبْدُ الْفَقِيرُ إِلَى رَحْمَةِ اللَّهِ مُحَمَّدُ بْنُ حُسَيْنِ الْهَكَارِيِّ

... La fondation de ce minaret a été ordonnée par notre maître al-Malik al-Zāhir, le sultan savant, juste, champion de la foi, défenseur des frontières, combattant, assisté de Dieu, victorieux, qui a unifié la parole de la foi, a dompté les adorateurs de la croix et a déployé l'étendard de la justice et de la bienfaisance, Gāzī, fils d'al-Malik al-Nāṣir, l'auxiliaire du prince des croyants, que Dieu glorifie sa victoire! Cela (a été achevé) en dhul-ka'da de l'année 607 (avril-mai 1211), sous le gouvernement de l'esclave avide de la miséricorde de Dieu, Muḥammad, fils de Ḥusain, al-Hakkārī.

Pour juger de la valeur des titres de cette inscription et pour apprécier l'activité de Malik Zāhir, il est utile de dresser la liste chronologique des textes épigraphiques à son nom :

1. — 589. Alep : Madrasa Shadhbakhtiya. — Cf. ṬABBĀKH, II, p. 84.
2. — 592. Alep : Mashhad Ḥusain. — Cf. BISCHOF, p. 154; BLOCHET, *Hist. d'Alep*, ROL, VI, p. 41.
3. — 595. Ḥarim : Citadelle. — *Inédite* : cf. VAN BERCHEM et FATIO, *Voy. en Syrie*, I, p. 231.
4. — 598. Manbij : Grande mosquée. — *Inédite* : copie J. Sauvaget.
5. — 602. Kal'at al-Muḍīk (Apamée) : Citadelle. — Cf. LITTMANN, *Sem. Inscriptions*, p. 200.
6. — 604. Ma'arrat al-Nu'mān : Mosquée Nabī Allah Yūsha'. — *Inédite* : cf. VAN BERCHEM et FATIO, *Voy. en Syrie*, I, p. 202, n. 4; VAN BERCHEM-OPPENHEIM, *Ar. Inschr.*, p. 40, n. 4.
7. — 606. Alep : mosquée en dehors de la Kallāsa. — Cf. BISCHOF, p. 148; BLOCHET, *Hist. d'Alep*, ROL, VI, p. 43; ṬABBĀKH, II, p. 235.
8. — 606. Alep : Citadelle. — Cf. SOBERNHEIM, *Ar. Inschr. von Aleppo, Islam*, XV, n° 20; VAN BERCHEM-OPPENHEIM, *Ar. Inschr.*, n° 47; ṬABBĀKH, II, p. 225; III, p. 520.
9. — 606. Alep : Citadelle. — Cf. SOBERNHEIM, *loc. cit.*, n° 21.
10. — 606. Alep : Citadelle. — Cf. BISCHOF, p. 136; BLOCHET, *loc. cit.*, p. 46.
11. — 606. Alep : Maḳām Ibrāhīm. — Cf. SOBERNHEIM, *loc. cit.*, n° 40.
12. — 607. Latakiah.

(1) Écrit مَبَوَى, mais *mutawallī* n'est pas admissible.

13. — 607. Alep : Porte de l'enceinte. — *Inédite* : cf. VAN BERCHEM et FATIO, *op. cit.*, p. 209, n. 1.
14. — 608. Alep : Citadelle. — Cf. SOBERNHEIM, *loc. cit.*, n° 10; VAN BERCHEM-OPPENHEIM, n° 48; ṬABBĀKH, II, p. 225.
15. — 609. Alep : Mausolée de Muḥassin. — Cf. BISCHOF, p. 152; SOBERNHEIM, *Heiligtum*, in *Mélanges Derenbourg*, n° 3; BLOCHET, *loc. cit.*, p. 44.
16. — 610. Alep : Maḳām Ibrāhīm. — Cf. SOBERNHEIM, in *Islam*, XV, n° 43; BISCHOF, p. 125; BLOCHET, *loc. cit.*, p. 44; VAN BERCHEM-OPPENHEIM, n° 49; ṬABBĀKH, II, p. 225.
17. — 612. Ka'at Nijm. — Cf. SACHAU, *Reise in Syrien*, p. 153, n. 1.
18. — 612. Ka'at Nijm. — Cf. SACHAU, *op. cit.*, p. 154, n. 1.
19. — *Sans date*. Alep : Mausolée de Muḥassin. — Cf. BISCHOF, p. 151; SOBERNHEIM, in *Mélanges Derenbourg*, n° 4; BLOCHET, *loc. cit.*, p. 44.
20. — *Sans date*. Alep : Couvent de Kūkbūrī. — Cf. ṬABBĀKH, II, p. 241.
21. — *Sans date*. Alep : Shaikh Fāris. — *Inédite* : copie J. Sauvaget.

On ignore encore le texte des inscriptions n°s 3, 6 et 13. Les titres contenus dans les n°s 1, 2, 5, 8, 14, 15, 17, 18 (ces deux dernières, fragmentaires), 19, 20 et 21 sont quelconques et n'ont rien qui doive attirer l'attention : certaines d'entre elles contiennent même un protocole réduit au minimum.

Un fait important doit être signalé. Il paraît établi que Saladin ne porta pas officiellement le titre de *sultan*⁽¹⁾. Or il est frappant de constater que Malik Zāhir fut le premier en date des princes ayyoubides qui se décerna ce titre, dès 598, dans l'inscription de Manbij (n° 4; puis voir les n°s 7, 9, 10, 11, 12, 15, 17, 18 et 21) : le mouvement était donné, et Malik Awḥad Aiyūb, dès 599, Malik Mu'azzam 'Īsā, dès 604, Malik 'Adil Abū Bakr, dès 605, Malik Amjad Bahrām-Shāh, dès 611, porteront indubitablement le titre de *sultan*⁽²⁾.

⁽¹⁾ Cf. mes *Inscr. de Saladin, Syria*, III, p. 313. — Ces conclusions, qui sont aussi celles de M. Sobernheim (*Encyclopédie de l'Islam*, IV, p. 89), ne sont pas infirmées par la découverte du texte du n° I (voir le tableau dans *Syria*, III, p. 307) chez un voyageur arabe, ni par la communication que m'a obligeamment faite M. E. Littmann du n° XIX. Ces deux inscriptions ne comprennent pas le titre de sultan, pas plus

que le texte nouveau, découvert à la citadelle de Damas (cf. mes *Notes d'épigraphie, Syria*, VII, p. 48).

⁽²⁾ Cf. VAN BERCHEM, *Inscr. aus Armenien*, n° 4; CIA, *Jérusalem*, II, n° 155; SOBERNHEIM, *Inscr. Cit. Damaskus, Islam*, XII, n° 1; ALOUF, *Ta'rikh Ba'labakk*, p. 150; SOBERNHEIM, *Baalbek*, n° 4; voir mes *Inscr. de Saladin, Syria*, III, p. 313-314.

En des pages pleines de finesse, van Berchem a montré que certaines expressions ambiguës des inscriptions post-saladiniennes de Jérusalem pouvaient être la conséquence des rivalités qui divisèrent alors les princes ayyoubides⁽¹⁾. Je crois pouvoir démontrer que le protocole de l'inscription de Latakiah dénonce chez Malik Zāhir Gāzī le désir de s'affranchir de la tutelle de son oncle et beau-père, le sultan d'Égypte, Malik 'Ādil Abū Bakr.

Sans donner ici la biographie du prince d'Alep⁽²⁾, je voudrais montrer comment ce souverain, peut-être hanté par les glorieux souvenirs des Hamdanides, et, plus près de lui, des Zenguides, essaya de se constituer un grand domaine, au détriment de ses parents, qui régnaient dans d'autres parties de la Syrie. L'époque se prêtait admirablement à l'intrigue, vu la mésentente entre les descendants de Saladin : nous le verrons, Gāzī conclut ou rompit des alliances sans y mettre trop de formes et chercha toujours à faire payer son appui au plus haut prix.

On ne saurait trouver excessive la profusion des épithètes du *cycle guerrier*, qui se rencontrent dans l'inscription de Latakiah, ainsi que d'ailleurs dans les textes n^{os} 9, 10, 11 et 16 : elles sont de style pour un souverain sunnite⁽³⁾. Sous le règne de son père, et après la mort de celui-ci, Malik Zāhir Gāzī ne cessa de guerroyer contre les Francs : les historiens notent sa présence au siège de Tyr, à la prise de Ṣahyūn, dans l'armée qui essaya de débloquer Saint-Jean

⁽¹⁾ Cf. *CIA*, *Jérusalem*, I, p. 107 et p. 113-114.

⁽²⁾ On ne possède pas la biographie que lui consacra Ibn Abī Ṭayy (KAMĀL AL-DĪN, p. 242-243).

⁽³⁾ Cf. VAN BERCHEM, *Notes d'archéologie*, *JA*, 1904, I, p. 67-78; *CIA*, *Jérusalem*, II, p. 114. — A ne prendre que les sept épithètes de l'inscription de Latakiah, voici leur ordre d'ancienneté dans l'épigraphie arabe : — *mu'ayyad*, 421, Gazna (FLURY, *Schriftband, Islam*, VIII, p. 216), dont la forme complète est *mu'ayyad min al-samā'* «assisté du ciel» (*Mem. Arch. Surv. of India*, XXII, p. 32-33); — *manṣūr*, 437, Diyarbakir (*Amida*, n° 10), de *manṣūr min al-samā'* «secours du ciel» (SYKES, *Notes on Khorasan*, *JRAS*, 1910, p. 1140), ou *manṣūr 'alal-a'dā'*

«vainqueur des ennemis» (*Mem. Arch. Surv. of India*, XXII, p. 30); — *mujāhid*, 442, Damas (rec. SCHEFER, n° 416), 524, Damas (VAN BERCHEM, *Inscr. ar. de Syrie*, *MIÉ*, III, p. 448), de *mujāhid fī sabīl Allah* «champion de la foi dans la voie de Dieu» (*CIA*, *Jérusalem*, II, n° 277); — *murābiṭ*, 442, Damas (rec. SCHEFER, n° 416), ou 524, Damas (VAN BERCHEM, *loc. cit.*), *murābiṭ li-a'dā' dīn Allah* «qui combat les ennemis de la religion de Dieu» (*CIA*, *Jérusalem*, II, n° 277); — *'ādil*, 485, Kharguird (HERZFELD, in *Islam*, XII, p. 99); — *'ālim*, 537, Alep (SOBERNHEIM, *Heiligtum*, in *Mélanges Derenbourg*, n° 1); — *muthāgīr*, 569, Alep (BISCHOP, p. 139). — Ces mêmes sept titres se retrouvent dans une inscription du Caire (*CIA*, *Égypte*, I, n° 94).

d'Acre, et en d'autres occasions moins notables⁽¹⁾. On ne devrait donc pas s'étonner, en principe, de lire dans le texte de Latakiah qu'il « dompta les adorateurs de la Croix ». Mais on ne peut pas ne pas être frappé de la rareté de ce titre dans les documents épigraphiques : outre Saladin⁽²⁾, qui inaugura une politique de vigoureuses offensives contre le royaume latin, le sultan Malik Ashraf Khalil, qui chassa définitivement les Croisés de Syrie, porte ce titre dans deux inscriptions de Balbek et d'Alep⁽³⁾. D'autre part, rien ne permettait à Malik Zāhir de prétendre à « l'unification de la parole de la foi » : ce fut un titre saladinien par excellence⁽⁴⁾, et Gāzī ne pouvait s'en prévaloir qu'à titre d'héritier et de successeur de son père.

Une autre inscription va nous permettre d'échafauder une hypothèse. En 605/1208-1209, Malik 'Ādil fit réparer une tour de la citadelle de Damas, et, parmi les titres qu'on lit dans le texte commémoratif, on trouve les suivants, dans cet ordre : *jāmi' kalimat al-īmān kāmī 'abadat al-awṭhān nāshir al-'adl wal-ihsān* « qui a unifié la parole de la foi, a dompté les adorateurs des idoles et a étendu la justice et la bienfaisance »⁽⁵⁾. Ce sont, à deux mots près⁽⁶⁾, les titres de Gāzī dans l'inscription de Latakiah, et l'on peut se demander si les qualificatifs, aussi exceptionnels d'ailleurs dans la titulature de Malik 'Ādil, n'ont pas impressionné Malik Zāhir. Je suis d'autant plus tenté d'y voir un ballon d'essai lancé par le prince d'Alep pour faire pièce à son oncle, qu'en 606/1209 se place un incident significatif. Malik 'Ādil, parti de Damas, vint assiéger Sinjār, et des renforts fournis par Malik Zāhir participèrent à cette opération. Le prince de Sinjār réussit à semer la dissension dans l'armée de Malik 'Ādil, qui reçut du calife de Bagdad l'ordre de lever le siège. Mais les propositions faites à ce moment à Malik Zāhir méritent d'être retenues : les princes de Mossoul et de Sinjār lui offrirent de « le placer sur le trône, de faire réciter la *khutba* en son honneur et de faire frapper la monnaie à son nom »⁽⁷⁾.

⁽¹⁾ KAMĀL AL-DĪN, p. 96-100, 129; *Sulūk*, trad. Blochet, p. 187, 202, 281; VAN BERGHEM et FATIO, *Voy. en Syrie*, I, p. 274-276, 299.

⁽²⁾ Cf. mes *Inscr. de Saladin, Syria*, III, p. 315.

⁽³⁾ SOBERNHEIM, *Baalbek*, n° 14; SOBERNHEIM, *Inscr. von Aleppo, Islam*, XV, n° 13. — Voir des titres avec *'abadat al-aṣṇām* « les adorateurs

des idoles » (KALKASHANDĪ, VIII, p. 85; XI, p. 7).

⁽⁴⁾ Cf. mes *Inscr. de Saladin, Syria*, III, p. 314.

⁽⁵⁾ Cf. SOBERNHEIM, *Inscr. Cit. Damaskus, Islam*, XII, n° 1.

⁽⁶⁾ *Ṣulbān* remplace *awṭhān*, et on lit *nāshir 'alam al-'adl*.

⁽⁷⁾ KAMĀL AL-DĪN, p. 147; *Sulūk*, trad. Blochet, p. 294.

Ainsi, l'inscription de Latakiah, éclairée par un événement récent, viendrait établir l'ambition de ce petit potentat, qui n'eut d'égale, malheureusement pour lui, que celle de ses parents.

A la mort de Saladin, Malik Zāhir possédait, outre Alep, les villes de Bīra, Kafartāb, 'Azāz, Ḥārim, Shaizar, Bārīn et Tall-Bāshir⁽¹⁾. Dès 590/1194, Malik Afḍal, souverain de Damas, et Malik 'Azīz, sultan d'Égypte, se brouillèrent, et ce dernier vint assiéger son frère dans Damas. Malik 'Adil, leur oncle, décida Malik Zāhir à prendre la défense de Malik Afḍal, qui céda à Malik Zāhir les villes de Jabala, Latakiah, Balāṭunus, Ṣahyūn, ainsi que leurs dépendances. Lorsque cette cession eût été accomplie, Malik Zāhir et Malik 'Adil marchèrent sur Damas, dont Malik 'Azīz abandonna le siège. Des pourparlers s'engagèrent entre ces frères ennemis et, bien entendu, Malik Zāhir aurait su retirer un nouvel avantage du traité qui mit fin à cette querelle : le prince de Ḥamā, Malik Maṣṣūr Muḥammad, serait devenu son vassal⁽²⁾.

Toutefois, ce dernier détail, fourni par Maḥrīzī, n'est peut-être pas tout à fait exact, car l'année suivante une alliance défensive entre Malik Zāhir et Malik Afḍal n'aurait pu être conclue, parce que le premier émettait une prétention de suzeraineté sur la principauté de Ḥamā⁽³⁾. N'obtenant pas satisfaction, Malik Zāhir fit volte-face et engagea Malik 'Azīz à venir faire la conquête de la Syrie, lui promettant son appui. Il se mit lui-même en campagne, et, envahissant les territoires qu'il convoitait, dévasta la principauté de Ḥamā; mais il arrêta bientôt les opérations militaires, pour se tenir sur une prudente réserve, car Malik 'Adil et Malik Afḍal avaient fait irruption en Égypte, et son nouvel allié était en mauvaise posture⁽⁴⁾.

Les années suivantes devaient provoquer un renversement des alliances : cette fois, c'est Malik 'Adil et Malik 'Azīz qui arrivent à chasser de Damas Malik Afḍal, malgré les renforts que son nouvel allié lui avait envoyés⁽⁵⁾. Le calme renaît momentanément, et le prince d'Alep en profite pour châtier

⁽¹⁾ KAMĀL AL-DĪN, p. 116; VAN BERCHEM et FATIO, *op. cit.*, I, p. 182, 234-236.

⁽²⁾ KAMĀL AL-DĪN, p. 118-129; *Sulūk*, trad. Blochet, p. 220-222; VAN BERCHEM et FATIO, *op. cit.*, I, p. 278, 285-286, 290; ṬABBĀKH, II, p. 197-198.

⁽³⁾ KAMĀL AL-DĪN, p. 120.

⁽⁴⁾ *Sulūk*, trad. Blochet, p. 230; KAMĀL AL-DĪN, p. 120-121. — Malik Zāhir aurait continué à reconnaître Malik 'Azīz comme suzerain (*Sulūk*, trad. Blochet, p. 245).

⁽⁵⁾ KAMĀL AL-DĪN, p. 123.

quelques vassaux turbulents, et annexer quelques places nouvelles, comme Shugr et Bakās⁽¹⁾.

La mort de Malik 'Azīz, en 595/1199, avait donné le trône à son fils, Malik Maṣṣūr Muḥammad, qui n'avait pas dix ans, et les officiers de la cour d'Égypte, après quelque hésitation, avaient confié la régence à Malik Afdal. Le prince d'Alep fut un des premiers à féliciter le nouveau régent, et l'année 595 les trouve d'accord pour assiéger Malik 'Adil dans Damas⁽²⁾. Celui-ci était aux abois : il réussit alors à semer la discorde entre les deux frères, qui regagnèrent leurs États respectifs⁽³⁾.

Mais Malik Afdal fut poursuivi par Malik 'Adil, qui réussit à se faire adjudger le trône d'Égypte et à se faire reconnaître un instant comme suzerain par tous ses parents, même par le prince d'Alep⁽⁴⁾. Cette harmonie ne devait pas être de longue durée, et nous allons retrouver une fois de plus Malik Afdal et Malik Zāhir coalisés contre leur oncle. Entre temps, le prince d'Alep avait annexé Manbij, Ka'at al-Muḍik (Apamée), Ma'arrat al-Nu'mān, contraint les princes de Homs et de Ḥamā à faire cause commune avec lui⁽⁵⁾. Puis il marcha sur Damas, bien que ses États fussent envahis vers le nord par les princes mésopotamiens, qui tentaient cette diversion à la demande de Malik 'Adil. Le sultan d'Égypte avait réussi à faire pénétrer à Damas une forte garnison, avant l'arrivée de ses deux neveux. C'est alors que Malik Zāhir laisse voir son ambition de posséder Damas, estimant que cette ville lui revenait de droit parce qu'il faisait tous les frais de l'expédition. C'était la brouille assurée entre les deux frères, et Malik 'Adil se chargea de l'envenimer. Une fois de plus, Malik Zāhir regagna sa principauté, et châtia les vassaux qui l'avaient abandonné lors de l'incursion des Mésopotamiens⁽⁶⁾.

Ce fut la fin des hostilités véritables (598/1202), et bien que la cordialité ne fût jamais à la base des rapports entre l'oncle et le neveu⁽⁷⁾, Malik Zāhir

⁽¹⁾ KAMĀL AL-DĪN, p. 124-126; VAN BERCHEM et FATIO, *op. cit.*, I, p. 257.

⁽²⁾ *Sulūk*, trad. Blochet, p. 254-256; KAMĀL AL-DĪN, p. 130-131.

⁽³⁾ *Sulūk*, trad. Blochet, p. 256-257.

⁽⁴⁾ *Sulūk*, trad. Blochet, p. 263-264.

⁽⁵⁾ KAMĀL AL-DĪN, p. 134; VAN BERCHEM et FA-

TIO, *op. cit.*, I, p. 192-193, 202 n. 4, 236. — Voir SAUVAIRE, *Descr. de Damas*, *JA*, 1894, II, p. 325.

⁽⁶⁾ KAMĀL AL-DĪN, p. 134-137; *Sulūk*, trad. Blochet, p. 266-269, 272.

⁽⁷⁾ *Sulūk*, trad. Blochet, p. 287, 302-303. — Voir ci-dessus, p. 283, l'incident de l'année 606.

reconnut, en fait, par la *khutba* et la frappe de la monnaie, la suzeraineté de Malik 'Ādil⁽¹⁾.

Malik Zāhir passa le reste de sa vie à organiser sa principauté et à en arrondir le domaine : c'est ainsi qu'il s'annexa, en 599/1203, Ka'at Nijm⁽²⁾. Il eut à lutter aussi contre les princes de la Petite-Arménie⁽³⁾. Enfin, suprême ironie, un de ses derniers gestes fut d'assurer Malik 'Ādil de sa complète bonne volonté, mais encore voulait-il par là prévenir les mauvaises dispositions de son oncle, lorsqu'il apprendrait que le prince d'Alep venait de conclure un traité avec le sultan seldjoukide⁽⁴⁾.

*
* *

En tout cas, c'est comme vassal du sultan d'Égypte que le prince d'Alep était connu du califat de Bagdad : on peut, je crois, tirer cette conséquence des titres en *amīr al-mu'minīn* qui lui sont dévolus dans les inscriptions⁽⁵⁾.

J'ai étudié, à deux reprises, les titres de cette nature, et je me borne à résumer ici les conclusions auxquelles j'avais abouti, conclusions que des lectures ultérieures n'ont pas infirmées. Sous sa forme la plus ancienne, *mawla amīr al-mu'minīn* « client de l'émir des croyants », qui apparaît au milieu du II^e/VIII^e siècle, c'est un titre d'honneur décerné par un puissant calife à des fonctionnaires dont il se plaît à reconnaître les bons services. A la fin du IV^e/X^e siècle, *mawla* cède la place à d'autres qualificatifs, qu'il paraît inutile de citer ici, mais la date est à retenir : les princes Bouyides mettent le calife en tutelle, et c'est Bahā' al-dawla qui, le premier, fut élevé de la dignité de « client » à celle d'« ami sincère », *ṣafīy*, de l'émir des croyants⁽⁶⁾.

Lorsqu'en 451/1060, le sultan Tugril-Beg, mettant fin à l'équipée de Basāsīrī, rétablit le calife abbasside sur son trône, celui-ci reconnut le zèle de son nouveau protecteur par le titre d'« associé », *ḥasīm*, de l'émir des croyants.

⁽¹⁾ *Sulūk*, trad. Blochet, p. 278.

⁽²⁾ *Ibid.*, p. 278; KAMĀL AL-DĪN, p. 139; *Encyclopédie*, II, p. 723.

⁽³⁾ KAMĀL AL-DĪN, p. 141-146.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, p. 149.

⁽⁵⁾ Van Berchem a montré l'importance d'un

titre de cette forme, à l'aide duquel il a pu estimer la situation politique des Rasoulides du Yémen (*Notes d'archéologie*, JA, 1904, I, p. 41-44). Voir aussi dans *Ar. Inschr. d. Ostjordanlande*, ZDPV, XVI, p. 103, n. 4.

⁽⁶⁾ Cf. CIA, Égypte, II, p. 49-50.

Jusqu'à la chute du deuxième califat abbasside du Caire, en 923/1517, aucune expression plus honorifique ne viendra remplacer celle-ci, et, de ce fait, elle ne sera jamais dévolue simultanément à deux souverains temporels : elle sera successivement l'apanage des Seldjoukides, puis, à partir de l'installation califienne au Caire, des sultans Mamlouks d'Égypte ⁽¹⁾.

Voilà ce qui ressort des textes historiques, des inscriptions et des monnaies. Nous allons maintenant parcourir les inscriptions seules, documents rigoureusement authentiques, en nous arrêtant à l'avènement des sultans Mamlouks.

Les grands Seldjoukides portèrent, en premier lieu, le titre de « bras droit (*yamīn*) de l'émir des croyants », entre 480/1087 et 518/1124 ⁽²⁾, suivi de près par celui de *kasīm* « associé », dès 503/1109-1110 ⁽³⁾. Ce dernier titre fut dévolu aux Seldjoukides de Konia ⁽⁴⁾, qui en eurent presque le monopole, et il reste à expliquer par des faits qui m'échappent la raison pour laquelle il est octroyé au sultan Gouride Muḥammad ibn Sām, dans une inscription du Kutb Minār, à Delhi ⁽⁵⁾. Mais, nous allons le voir pour les Ayyoubides, les chancelleries locales avaient leurs habitudes, et c'est par héritage de la branche seldjoukide du Khorasan que celle de Konia retint un autre titre, la « preuve (*burhān*) de l'émir des croyants ⁽⁶⁾ ». Là encore nous trouvons un exemple isolé dans l'Inde : une inscription de Gangarampur, datée de 647/1249, donne cette épithète à un gouverneur du Bengale, Mas'ūd Shāh Jānī ⁽⁷⁾. Trente ans auparavant, d'ailleurs, le Khārizmshāh Muḥammad ibn Takash la portait, dans une inscription de Mestoryan ⁽⁸⁾. L'inscription de Gangarampur nous

⁽¹⁾ Cf. mes *Inscr. de Saladin, Syria*, III, p. 322-325.

⁽²⁾ SOBERNHEIM, *Inscr. von Aleppo, Islam*, XV, n° 30; ṬABBĀKH, I, p. 18; *Amida*, n° 20. — Cf. DEFREMERY, *Hist. des Seldjoukides, JA*, 1848, I, p. 428, 461; II, p. 264, 344, 346, 357.

⁽³⁾ REC. SCHEFER, n° 5; *Amida*, n° 19. — Cf. IBN AL-KALĀNISĪ, p. 284; DEFREMERY, *op. cit.*, II, p. 272, 358-359, 364. — Le califat était bien en décadence, mais les souverains tenaient à ces titres, qu'ils devaient faire valoir envers les chancelleries étrangères et auprès de leurs sujets : voir l'incident conté dans DEFREMERY, *loc. cit.*, II, p. 348-349.

⁽⁴⁾ VAN BERGHEM, *Épigr. des Danishmendides, ZA*, XXVII, p. 90; *CIA, Siwas*, n° 42; SARRE, *Reise*, p. 85, 88, 159; LÖYTVED, *Konia*, n° 27; HUART, *Épigr. d'Asie Mineure, Rev. sémitique*, II, n° 12.

⁽⁵⁾ *Mem. Arch. Surv. India*, XXII, p. 31.

⁽⁶⁾ LÖYTVED, *Konia*, n° 11, 14-16, 25; *CIA, Siwas*, n° 1, 5; SARRE, *Seldsch. Kleinkunst*, p. 30; HALIK EDHEM, *Césarée*, p. 40; HUART, *Épigr. d'Asie Mineure, Rev. sémitique*, II, n° 8, 11, 13, 15; SARRE, *Reise*, p. 87; *JA*, 1901, I, p. 549. — Cf. DEFREMERY, *loc. cit.*, I, p. 432; II, p. 335.

⁽⁷⁾ *Ep. indo-moslemica*, 1913-1914, p. 21.

⁽⁸⁾ BARTHOLD, *Turkestan*, I, p. 82.

montre qu'entre *ḥasīm* et *burhān* existait un titre, *nāṣir* « défenseur », puisqu'il est dévolu au sultan Yltutmish⁽¹⁾, pour le compte de qui Mas'ūd gouvernait le Bengale, mais nous nous étendrons plus loin sur *nāṣir*, qui fut, d'ailleurs, également porté par les Seldjoukides de Konia⁽²⁾.

Au point de vue familial, les Ayyoubides sont issus de la dynastie des Zenguides, de même qu'au point de vue politique, c'est Nūr al-dīn Maḥmūd ibn Zankī qui a suscité Saladin. Le royaume ayyoubide prit rapidement une importance énorme, à la suite de sa lutte opiniâtre contre les Croisés, mais le califat abbasside était suffisamment satisfait de la suppression de l'hérésie chiite en Égypte pour honorer le sultanat ayyoubide de toute sa considération. Il y eut, au Caire, un ambassadeur de la cour de Bagdad⁽³⁾, et l'un d'eux est enterré au Caire : on lit dans son épitaphe qu'il était « ambassadeur du califat abbasside vénéré⁽⁴⁾ ». Il ne pouvait être question pourtant de rabaisser diplomatiquement la puissance seldjoukide, qui avait autrefois sauvé l'empire. Le califat s'en tira à son honneur, grâce aux traditions de la chancellerie égyptienne, par l'octroi exclusif du titre de *khalīl* « ami » que les califes fatimides avaient fini par décerner à leurs vizirs au moment où leur propre autorité déclinait⁽⁵⁾. Nous ne croyons pas à un effet du hasard, puisque Saladin avait été primitivement un vizir fatimide, et que c'est aux vizirs fatimides qu'est due la coutume ayyoubide de prendre un surnom en *malik*. Mais qu'on ne s'y trompe pas, le pontificat abbasside subordonnait les Ayyoubides aux Seldjoukides : *ḥasīm* était, par sa signification littérale⁽⁶⁾, et en fait⁽⁷⁾, supérieur à *khalīl*. D'autre part, remarquons-le, c'est la branche ayyoubide d'Égypte que le califat entendait surtout

⁽¹⁾ Dans *Encyclopédie* (II, p. 499) on se sert de ce titre pour affirmer qu'Yltutmish fut le premier souverain musulman de l'Inde reconnu par le calife de Bagdad. Or, nous venons de voir qu'avant lui, Muḥammad ibn Sām avait porté un titre en *amīr al-mu'minīn*.

⁽²⁾ LÖYTVED, *Konia*, n° 2, 4, 9, 12, 19; HALIL EDHEM, *Césarée*, p. 9; HUART, *Épigr. d'Asie Mineure*, *Rev. sémitique*, II, n° 22; CIA, *Sivas*, n° 6.

⁽³⁾ Cf. *Sulūk*, trad. Blochet, p. 105, 137, 139, 160, 164, 192, 288-289, 356, n. 2, 410, 413, n. 1, 442, 444, 454, 462, 492, 497; IBN SA'ĪD, éd. Tallqvist, texte ar., p. 122.

Notons que l'ambassadeur de Bagdad apporta au Caire, en 628/1331, un diplôme d'investiture dans lequel « le sultan était distingué par des augmentations considérables de ses titres » (*Sulūk*, trad. Blochet, p. 389).

⁽⁴⁾ *Bull. Com. art arabe*, II, p. 22.

⁽⁵⁾ Cf. mes *Inscr. de Saladin, Syria*, III, p. 319; *Ishāra*, B I F, XXV, p. 72.

⁽⁶⁾ Cf. mes *Inscr. de Saladin, loc. cit.*, p. 322.

⁽⁷⁾ Je cite, il est vrai, un document assez postérieur, dans lequel Baibars est qualifié de *ḥasīm*, tandis que son fils et héritier désigné est appelé *khalīl* (*ḲALKASHANDĪ*, XIV, p. 42).

honorer, et, sans aucune exception, *khālil* restera l'apanage exclusif des souverains ayyoubides d'Égypte, jusqu'à leur extinction⁽¹⁾. Puis, lorsque la dynastie s'écroula au Caire, le titre passa tout naturellement au sultan de Damas⁽²⁾.

Nous avons indiqué tout à l'heure l'importance du titre *nāṣir*, qui a été distribué aux souverains importants d'Asie Mineure, de Mésopotamie et de Syrie, vassaux des Seldjoukides ou des Ayyoubides d'Égypte. Nous avons signalé son emploi à la cour seldjoukide : son infériorité par rapport aux titres précédents est marquée dès les premières inscriptions seldjoukides, dans lesquelles le titre *nāṣir* est donné au frère du sultan⁽³⁾. Puis, chronologiquement, on le trouve joint au nom d'un officier kurde au service des Zenguides⁽⁴⁾, puis aux princes eux-mêmes de la dynastie Zenguide⁽⁵⁾. C'est très vraisemblablement par suite des traditions de la chancellerie d'Alep qu'il passa aux Ayyoubides d'Alep⁽⁶⁾ : à titre personnel probablement, certains princes ayyoubides de Bāniyās, de Homs, de Mésopotamie, le portèrent⁽⁷⁾. C'est enfin l'épithète de certains dynastes mésopotamiens, — atabeks de Mésopotamie⁽⁸⁾, Ortokides⁽⁹⁾, atabeks de Mossoul⁽¹⁰⁾, — et des sultans de l'Inde⁽¹¹⁾.

⁽¹⁾ *CIA*, Égypte, I, n° 49, 64, 65; HERZ, *Catalogue*, 2° éd., p. 86, n° 25; WIET, *Inscr. de la Qaṭāḥ Guindi, Syria*, III, p. 59-61; WIET, *Notes d'épigraphie, Syria*, V, p. 228; BRÜNNOW et DOMASCZEWSKI, *Provincia Arabia*, II, p. 46, 214; *CIA*, Jérusalem, I, n° 38; II, n° 181; SARRE et HERZFELD, *Reise*, I, n° 6; SOBERNHEIM, *Inscr. Cit. Damaskus, Islam*, XII, n° 1, 2, 4, 5; VAN BERCHEM, *Inscr. ar. de Syrie, MIE*, III, p. 460; voir mes *Inscr. de Saladin, Syria*, III, p. 319.

C'est ce titre qui a été traduit au moyen âge par *amicus* ou *fidelis* (cf. mes *Inscr. de Saladin, Syria*, III, p. 318; HEYD, I, p. 404). — Chez les auteurs, voir : BATANŪNĪ, *Rihla Ḥijāziya*, p. 74; *Sulūk*, trad. Blochet, p. 289, 420, n. 1; IBN KHALLIKĀN, II, p. 67.

Le cas de Nūr al-dīn (cf. *Syria*, III, p. 319, n. 3) n'a pas encore été élucidé.

⁽²⁾ REC. SCHEFER, p. 338; LITTMANN, *Sem. Inscriptions*, p. 202; mes *Inscr. de Saladin, Syria*, III, p. 319, n. 5. — L'héritier présomptif

Bulletin, t. XXX.

du trône d'Égypte semble avoir reçu le titre *mu'in* « aide » (KALKASHANDĪ, X, p. 103, 111).

⁽³⁾ VAN BERCHEM, *Inscr. ar. de Syrie, MIE*, III, p. 430, 509.

⁽⁴⁾ REC. SCHEFER, n° 94, 95, 309.

⁽⁵⁾ BISCHOF, p. 138-139; *CIA*, Jérusalem, II, n° 277; SARRE et HERZFELD, *Reise*, I, n° 5; SOBERNHEIM, *Inscr. von Aleppo, Islam*, XV, n° 1, 2, 35; cf. mes *Inscr. de Saladin, Syria*, III, p. 319, n. 3.

⁽⁶⁾ BISCHOF, p. 133, 139, 142, 150, 151; SOBERNHEIM, *loc. cit.*, n° 21; LITTMANN, *Sem. Inscriptions*, p. 200; ṬABBĀKH, II, p. 265.

⁽⁷⁾ VAN BERCHEM, *Château de Baniās, JA*, 1888, II, p. 413; SAWW, 1850, p. 326; VAN BERCHEM, *Inscr. aus Armenien*, n° 5.

⁽⁸⁾ *Sammlung Sarre*, n° 19.

⁽⁹⁾ VAN BERCHEM, *Inscr. aus Armenien*, n° 11, 12, 12 bis.

⁽¹⁰⁾ VAN BERCHEM, *Inscr. de l'atabek Lu'lu', Or. Studien*, II, p. 206-207.

⁽¹¹⁾ *Mem. Arch. Surv. India*, XIX, p. 2; XXII,

Naṣīr, à la forme adjective, est bien proche du participe *nāṣīr*⁽¹⁾, et là aussi nous retrouvons les Zenguides⁽²⁾, les Ortokides⁽³⁾, les atabeks de Mossoul⁽⁴⁾, les sultans de l'Inde⁽⁵⁾. C'est toutefois un titre un peu inférieur au précédent, qui sera aussi attribué aux Mangoudjékides⁽⁶⁾, petits dynastes vassaux des Seldjoukides. A titre exceptionnel, très probablement, on le trouve qualifiant un brillant officier ayyoubide de Damas, après la chute de la branche égyptienne⁽⁷⁾.

C'est par ce dernier exemple, où nous trouvons réunis *nāṣīr*, *naṣīr* et *ẓahīr* « auxiliaire », que nous constatons l'infériorité de ce dernier titre, donné là au simple intendant de l'hôpital ẖaimarī⁽⁸⁾. D'autre part, Malik Ṣāliḥ Aiyūb le porta comme seigneur de Mésopotamie⁽⁹⁾, avant de monter sur le trône d'Égypte. Ces deux exemples sont tardifs, mais les textes nous apprennent que Malik Kāmil Muḥammad s'en contenta⁽¹⁰⁾. D'ailleurs, une inscription le donne à Malik 'Azīz 'Uthmān⁽¹¹⁾ : mais ce fut un pauvre souverain, dont l'autorité fut toujours contestée, et peut-être le califat de Bagdad, renseigné par les rapports de son ambassadeur, ne voulut pas se compromettre en lui octroyant le titre de *ḫalīl*, qu'avaient illustré Saladin et son frère Malik 'Adil Abū Bakr. Nous croyons aussi qu'il n'est pas dû au hasard dans l'inscription de Latakiah : Malik Zāhir, par ce titre plus humble, semble ne pas vouloir offusquer le califat abbasside, et accentue de ce fait les titres pompeux d'ordre sultanien, dirigés manifestement contre les princes de sa famille. Hors de ces cas, ce titre, assez rare, est porté par les Mangoudjékides, à l'aurore de leur puissance⁽¹²⁾, et par les Danishmendides⁽¹³⁾, autres vassaux des Seldjoukides.

p. 32, 33; *Journal Asiatic Soc. Bengal*, 1873, p. 362; *Epigr. indo-moslemica*, 1913-1914, p. 21.

⁽¹⁾ *Kalkashandī* (VI, p. 25, 33) dit même que l'adjectif est plus fort que le participe : c'était peut-être vrai de son temps.

⁽²⁾ SOBERNHEIM, *Heiligtum*, in *Mélanges Derenbourg*, n° 1. — Cf. IBN AL-ḲALĀNISĪ, p. 284.

⁽³⁾ VAN BERCHEM, *Inscr. aus Armenien*, n° 9; *Amida*, n° 27-30, 32, p. 96.

⁽⁴⁾ VAN BERCHEM, *Inscr. de l'atabek Lu'lu'*, loc. cit., p. 200.

⁽⁵⁾ *Mem. Arch. Surv. India*, XXII, p. 32.

⁽⁶⁾ *CIA*, *Sivas*, n° 43, 48, 55, 56.

⁽⁷⁾ Rec. SCHEFER, n° 566; SAUVAIRE, *Descr. de Damas*, *JA*, 1895, II, p. 297.

⁽⁸⁾ Le plus ancien exemple, en 513/1119, est appliqué à un vizir abbasside (*Fakhrī*, p. 409; trad. Amar, p. 523).

⁽⁹⁾ *Amida*, n° 33, 34.

⁽¹⁰⁾ Cf. mes *Inscr. de Saladin*, *Syria*, III, p. 319, n. 5.

⁽¹¹⁾ *CIA*, *Égypte*, I, n° 459.

⁽¹²⁾ *CIA*, *Sivas*, n° 38.

⁽¹³⁾ VAN BERCHEM, *Épigr. des Danishmendides*, *ZA*, XXVII, p. 87.

Puis viennent dans l'ordre : — *ʿaḍud* «avant-bras», donné aux princes ayyoubides de Balbek ⁽¹⁾; — *saif* «épée», aux Bourides ⁽²⁾, aux Ortokides ⁽³⁾, aux princes ayyoubides de Homs ⁽⁴⁾; — *ḥusām* «glaive» ⁽⁵⁾, aux Bourides, sur le tard ⁽⁶⁾, aux Inalides ⁽⁷⁾, aux Mangoudjékides, à leur début ⁽⁸⁾, aux atabeks de Mossoul ⁽⁹⁾; — *muʿīn* «aide», à des seigneurs vassaux des Bourides ⁽¹⁰⁾, aux Inalides ⁽¹¹⁾; — *murtadā* «agréé», aux Nisanides ⁽¹²⁾.

*
* *

Le fonctionnaire nommé à la fin de l'inscription, Muḥammad ibn Ḥusain, en l'absence de titres, ne paraît pas devoir être identifié avec Nizām al-dīn Abul-Muʿaiyad Muḥammad ibn al-Ḥusain, que Malik Zāhir Gāzī prit comme vizir en 599/1203 ⁽¹³⁾. Le personnage de l'épigraphe de Latakiah appartenait à la grande tribu kurde des Hakkārī ⁽¹⁴⁾, qui joua un grand rôle à l'époque ayyoubide, et dont le nom subsistait naguère comme appellation d'un district de la province de Van ⁽¹⁵⁾.

⁽¹⁾ SOBERNHEIM, *Baalbek*, n° 4-5.

⁽²⁾ VAN BERCHEM, *Épigr. des Atabeks, Floril. de Vogüé*, n° 1-3. — Cf. IBN AL-ḲALĀNISĪ, p. 284.

⁽³⁾ *Amida*, n° 40.

⁽⁴⁾ HUART, *Inscr. ar. de Palmyre, Revue des études islamiques*, 1929, p. 237, n. 2; p. 238.

⁽⁵⁾ Voici, en substance, ce qu'écrivit Ḳalkāshandī sur ces trois titres (VI, p. 114) : «*ʿaḍud* est supérieur à *saif*, car le mot «avant-bras», bien qu'il soit pris dans l'acception de défenseur, est, comme membre du corps humain, au-dessus d'une «épée» comme puissance et force de secours. *Saif* est au-dessus de *ḥusām*, car dans son acception la plus commune le radical *ḥasama* signifie «couper», tandis que dans *sāfa* il y a le sens de «faire périr». Or, sans aucun doute, la signification de «mettre à mort» est plus grave que celle de «trancher», car la blessure peut affecter une partie du corps dont la suppression n'entraîne pas la mort.»

⁽⁶⁾ D'abord à un fils du prince régnant, puis

au prince (VAN BERCHEM, *Épigr. des Atabeks*, n° 4-5).

⁽⁷⁾ *Amida*, n° 19.

⁽⁸⁾ *CIA, Sivas*, n° 32.

⁽⁹⁾ SARRE et HERZFELD, *Reise*, I, n° 15; LANE-POOLE, *Art of the Saracens*, p. 172 (207); VAN BERCHEM, *Inscr. de l'atabek Lu'lu', Or. Studien*, II, p. 205.

⁽¹⁰⁾ BRÜNNOW et DOMASCZEWSKI, *Provincia Arabia*, III, p. 210-211.

⁽¹¹⁾ *Amida*, n° 21-22.

⁽¹²⁾ *Amida*, n° 22-24. — Van Berchem en souligne l'importance diplomatique.

⁽¹³⁾ KAMĀL AL-DĪN, p. 137.

⁽¹⁴⁾ Cf. IBN AL-ATHĪR, s. a. 369; ḲALKĀSHANDĪ, IV, p. 378; MAḲRĪZĪ, II, p. 232; *Marāṣid*, III, p. 320; MASSIGNON, *Annuaire du monde musulman*, p. 316.

⁽¹⁵⁾ Cf. *Encyclopédie*, II, p. 240-241; NIKITINE, *La féodalité kurde, Rev. du monde musulman*, LX, p. 11 et seq.; DROUVILLE, *Voy. en Perse*, II, p. 190-193, 231.

L'inscription de Latakiah est de 607; un autre émir hakkārī est mentionné dans un texte de Jérusalem, daté de 610⁽¹⁾. Une troisième inscription, datée de 617, et relatant le décès d'un officier hakkārī, vient d'être achetée par le Musée arabe du Caire, au moment même où nous achevions cette notice. En voici le texte, sans commentaire.

Dalle de marbre, 25×42, cassée en haut (il manque quatre lignes); dix lignes subsistent; naskhī mamlouk ancien; petits caractères, serrés, à faible relief; très rares points. — Musée arabe, inv. n° 9284.

(1-2) [بسمه] — C, III, 182 (3-9) هذا (10) قبر الأمير الأجلّ المجاهد (11) المرابط سيف الدين الحسين بن الأمير (12) أسد الدين عيسى الهكّاريّ (13) توفّي يوم الجمعة الرابع من (14) [ربيع الأوّل سنة سبعة عشر وستّمائة]

... Ceci est la tombe de l'émir très illustre, le champion de la foi, le combattant, Saif al-dīn al-Ḥusain, fils de l'émir Asad al-dīn 'Īsā al-Hakkārī, décédé le vendredi 4 [ra]bi' I de l'année 617 (9 mai 1220).

G. WIET.

⁽¹⁾ CIA, Jérusalem, I, n° 42.